

**ÉLECTION  
CONSEIL EXÉCUTIF  
POSTE DE SECRÉTAIRE**



Québec, le 25 août 2021 — Lors de l'assemblée générale du 8 juin 2021, le poste de secrétaire n'a pas été comblé. Nous avons annoncé que nous procéderions à l'embauche d'une personne. Ce changement provoquera nécessairement des modifications à la structure actuelle ainsi qu'aux statuts et règlements. Considérant cette situation, **nous procédons à une dernière période de mise en candidature.**

Conformément aux statuts et règlements, la période de mise en candidature débute en ce jour du 25 août 2021 et se terminera le **8 septembre 2021, à 23 h 59**. L'assemblée générale se tiendra le 29 septembre 2021 à compter de 18 h 45. Toute personne intéressée à soumettre sa candidature doit remplir le formulaire prévu à cet effet et le transmettre par courriel durant cette période à la présidente du comité d'élection, Mme Geneviève Simard à [csdps.presidencedelection@outlook.fr](mailto:csdps.presidencedelection@outlook.fr). Les documents sont disponibles sur le site internet [www.syndicatsoutien.com](http://www.syndicatsoutien.com) dans la section « ACTIVITÉS »/Assemblée générale du 29 septembre 2021. Voici, à titre de référence, les sections directement en lien avec les élections :

- Annexe 1 – Formulaire de mise en candidature
- Règlement No 2 relatif à la procédure d'élection
- Article 17 — Droits et devoirs des membres du conseil exécutif et du conseil d'administration

La liste des candidates et candidats vous sera transmise à même l'avis de convocation au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée générale. **Dans l'éventualité où il n'y aurait aucune candidature, nous procéderons immédiatement à l'affichage de ce poste pour comblement à l'externe.**

**Précision concernant les outils de promotion des candidatures**

Les personnes candidates qui le désirent peuvent soumettre au comité d'élection des outils de promotion. Cela peut être un document PDF de présentation avec photo d'au plus une page 8 ½ " x 11" recto verso et/ou un vidéo de présentation. Les outils doivent être transmis par courriel au comité d'élection pour approbation entre le 1<sup>er</sup> et le dernier jour de la période de mise en candidature.

Une fois autorisés, les outils seront disponibles sur le site internet du syndicat et publiés sur les pages Facebook du syndicat. Notez que le comité se réserve le droit de supprimer ou masquer tous commentaires

qui ne respectent pas les règles d'éthiques.

Une personne candidate pourra également faire la promotion de sa candidature, de ses idées, etc. sur une page personnelle pendant la campagne électorale.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question additionnelle.

Sincères salutations syndicales,

Dominic Latouche, président

Geneviève Simard, présidente d'élection